

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 juin 2020 à 20h00

Présents : JOLLAND Marie-Chantal, PHILIBERT dit JAIME Michel, LONGIS Maryline, VEYRAND Pierre, MARIN Béatrice, LANOY Julien, MILLIAT Véronique, JUNIQUE Mathieu, DIDIER Véronique, GRENIER Roland, VILLARD Bernadette, KUHNE Pablo, PILLET Jean-Yves, GIRAUD Pascale, DUC-MAUGE Pascal, , GARNIER Christian, CHERON Elodie PUECH Julie

Excusé / Absent : , GARCIA Brigitte pouvoir donné à GRENIER Roland
Secrétaire de séance : LONGIS Maryline

1/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

La proposition de ne pas augmenter les taux en 2020 est acceptée à l'unanimité. Pour mémoire les taux sont de :

Taxe foncière (bâti): 19,59 ;Taxe foncière (non bâti): 64,75

Les communes ne votent plus les taux des taxes d'habitation.

Accepté à l'unanimité

2/ Approbation des budgets 2020.

Une explication des règles de bases d'un budget est donnée par Mr PHILIBERT Michel, adjoint aux finances.

✓ **Bibliothèque :**

Fonctionnement : 48 970€

Accepté à l'unanimité

✓ **LASM :**

Fonctionnement : 41 970€

Investissement : 16 802€

Accepté à l'unanimité

✓ **Restaurant scolaire**

Fonctionnement : 71 429€

Accepté à l'unanimité

✓ **Gîte Auberge**

Fonctionnement : 53 147€

Investissement : 30 000€

Accepté à l'unanimité

✓ **Commune**

Fonctionnement 1 597 355€

Investissement 5 461.537

Accepté à l'unanimité

3/ Participation des 3 communes membres pour le fonctionnement de la bibliothèque

Il est décidé d'augmenter la participation des communes de 2.5% par rapport à 2019 tout en gardant la même enveloppe pour garantir l'équilibre budgétaire de 43 456€ :

Participation pour St Bonnet de Chavagne :11 169

Participation pour Montagne : 4808

Participation pour St Antoine l'Abbaye :27 479

Accepté à l'unanimité

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 juin 2020 à 20h00

4/Commune- Non-Valeur

La trésorerie de St Marcellin nous informe que certains redevables n'ont pas honoré leur paiement ou que certaines sommes sont inférieures au seuil de poursuite. Il est proposé d'admettre la somme de 256.16€ en non-valeur.

Accepté à l'unanimité.

5/ Commune- Créances éteintes

La trésorerie de t Marcellin informe que du fait d'une clôture pour insuffisance d'actif pour certains contribuables, il est nécessaire de passer la somme de 5 739.10€ en créance éteintes. Il est proposé de répartir cette somme sur 2 exercices : 2020 et 2021 pour un montant respectif de 3059.70 et de 2679.40€

Accepté à l'unanimité.

6/ Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du plan Ecole

La commune envisage la création d'une aire de jeu, l'installation des stores dans les lieux scolaires, la création d'une porte pour sécuriser le stockage du matériel, la rénovation de la toiture de l'école des tilleuls, ainsi que la réfection du crépi de l'école des Platanes pour un montant HT de 72 239€.

Une aide financière de 50% est demandée au conseil Départemental dans le cadre du plan école.

Accepté à l'unanimité.

7/Désignation des délégués au sein du SIRCO (Cabinet de soins)

Ont été désignées :

- **les délégués titulaires:** Mmes Béatrice MARIN et Elodie CHERON

les délégués suppléants : Mmes Brigitte GARCIA et Véronique MILLIAT

Accepté à l'unanimité.

8/ Commission communale des impôts directs (CCID).

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Une liste de 24 noms doit être établie et adressée aux services fiscaux qui choisiront 6 titulaire et 6 suppléants.

Accepté à l'unanimité.

9/Convention EVS

Il est proposé de transférer les crédits de la CAF obtenus par le CCAS de St Antoine l'Abbaye à l'EVS par le biais d'une convention effective au 1^{er} juillet 2020, afin que ce dernier puisse être autonome.

Les trois communes membres apporteront une contribution financière directement à l'EVS selon la convention.

Accepté à l'unanimité.

10/ Désignation de d'un référent au sein de l'EVS

Titulaire Béatrice MARIN

Suppléant : Bernadette VILLARD

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 juin 2020 à 20h00

11/Commissions communales

Les commissions ont été établies. Voir le tableau annexé au présent compte rendu.

12/Dépôts d'œuvres appartenant à la commune au Musée Départemental de l'Isère

Demande de renouvellement des conventions de dépôts passées avec le département en 2015.
Accepté à l'unanimité.

13/ Désignation des délégués titulaires et suppléants à la commission d'appel d'offres.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Les résultats sont pour les titulaires

- M. Pierre VEYRAND	19 voix
- M. Michel PHILIBERT	19 voix
- M. Julien LANOY	19voix

Les résultats sont pour les suppléants :

- M. Pablo KUHNE	19 voix
- Mme Véronique DIDIER.	19 voix
- M. Roland GRENIER	19 voix

14/ Gite Auberge de Dionay

Le bail arrivant à terme, il est nécessaire de le renouveler et de demander au notaire d'établir un projet.

Il est proposé d'appliquer l'augmentation selon l'indice des loyers commerciaux. Le nouveau loyer serait alors de de 1 694.03€ HT

Mme le Maire doit rencontrer le nouveau propriétaire.

Accepté à l'unanimité.

Mr GARNIER indique que des travaux sont à prévoir notamment pour ce qui concerne l'eau chaude. Des devis sont à l'étude. Il précise qu'une partie de ces travaux peuvent trouver leur financement dans la vente du terrain constructible en dessous de la mairie de Dionay.

15/Balayeuse

Mr Philibert et Mr Veyrand doivent prendre contact avec la commune de Chatte afin de fixer une date pour une journée d'essai d'une balayeuse, avant d'envisager la rédaction d'une convention entre les deux communes, en vue du prêt par Chatte de ce véhicule des services techniques, une ou deux fois par an, au tarif de 80 euros de l'heure.

16 Acte de servitude entre le diocèse et la commune

Délibération reportée au prochain conseil

17/Régie de recette Bibliothèque

Suite au départ au 30/06/2020 du régisseur actuel, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur. Elle informe le conseil municipal que lors de la création de cette régie de recettes aucun fonds de caisse n'a été instauré et propose suite à la demande du régisseur de lui mettre à disposition un fonds de caisse pour un montant de 25 €.

Accepté à l'unanimité

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 22 juin 2020 à 20h00

18/ Création d'un poste de rédacteur principal de 2eme classe a 35h00

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un poste pour l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet en raison du départ à la retraite d'un agent titulaire.

19/ Renouvellement d'une convention de mise à disposition

Demande d'un agent de renouveler sa convention de mise à disposition pour 3 ans.

20/Questions diverses

- le journal la voix du tram sera distribué début juillet. L'entreprise Press-Vercors a été retenue pour l'impression.

- Mise en place d'une mutuelle communale. La commune doit signer une convention de partenariat afin que la population puisse en bénéficier rapidement.

- Point sur les travaux :

Les travaux de la grande rue sont en phase d'être terminés

Ouverture du chantier des travaux de la façade occidentale

Eboulement entrée nord. Le RTM doit être contacté par la personne en charge des travaux

Prochain conseil municipal le lundi 20 juillet 2020 à la Dionaysienne.